

**CERTIFICATION**  
**« CHARGÉ(E) D'OPÉRATIONS D'HABITAT SOCIAL »**  
**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION**

## 1. Organisation de l'évaluation

Les épreuves permettant d'évaluer les compétences mobilisées par le métier de Chargé(e) d'opérations sont constituées d'épreuves écrites, pratiques et orales. Elles se déroulent lors d'un examen final.

Les épreuves sont transversales aux différentes activités :

- une modalité d'évaluation permet de vérifier une ou plusieurs compétences,
- une compétence est évaluée par une ou plusieurs épreuves.

### **Organisation matérielle et périodicité des évaluations**

#### **Organisation :**

Ces épreuves sont organisées en évaluation finale.

- Les épreuves écrites de l'examen (mini études de cas) sont conçues par l'Afpols. Le jury valide les résultats des épreuves corrigées par l'équipe pédagogique de l'Afpols.
- L'épreuve pratique (étude de cas complexe) conçue par l'Afpols, se déroule en salle. Le jury valide les résultats des épreuves corrigées par l'équipe pédagogique de l'Afpols.
- L'épreuve orale est réalisée directement devant le jury qui juge la pertinence des réponses apportées à l'aide de grilles d'évaluation.

#### **Validation :**

- A l'issue de toutes les épreuves, le candidat peut obtenir la certification complète (les 5 blocs de compétences) ou partielle (de 1 à 4 blocs) ;
- Chaque bloc est obtenu lorsque la moyenne générale des épreuves de certification est au moins de 10 sur 20.
- L'octroi de la certification est assujéti à l'obtention de tous les blocs.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 ne permet pas l'obtention du certificat concerné, seule une validation partielle du titre est alors possible.
- Au vu des résultats, le jury délibère et procède à la remise du titre.
- Le jury peut décider d'attribuer une mention spéciale (félicitations du jury, par exemple) à un candidat, pour une épreuve particulièrement bien réussie ou une moyenne générale élevée (supérieure à 15, par exemple).

#### **Périodicité :**

Les évaluations sont organisées à la fin de chaque cycle de formation.

## 2. Référentiels (les activités et compétences en italique constituent les options)

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 1 : PILOTAGE GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS</b>			
Activités Cœur de métier			
1.1 participe à la politique de stratégie patrimoniale de son entreprise	C01. conduire des opérations immobilières dans le respect des orientations patrimoniales de son entreprise, notamment la Convention d'Utilité Sociale – CUS et le Plan Stratégique du Patrimoine - PSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : politique et financement du logement social</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La définition de son rôle dans la stratégie de développement de son entreprise est argumentée. Les définitions de la CUS et du PSP sont exactes.
	C02. situer son intervention dans le cadre réglementaire et législatif de l'habitat social, notamment la loi Maîtrise d'Ouvrage Public – MOP, le Code de l'Urbanisme – CNU, le Code de la Construction et de l'Habitation – CCH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Missions de la maîtrise d'ouvrage et déroulement des opérations</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les principaux textes et codes qui encadrent les opérations immobilières sont cités (MOP, CDU, CCH).
	C03. adapter son intervention au contexte territorial défini par les textes de la décentralisation : délégation des financements, compétences spécifiques des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : politique et financement du logement social</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les principales conséquences de la décentralisation en matière d'opérations immobilières sociales sont identifiées.
	C04. mesurer les impacts des dispositifs visant le développement du patrimoine immobilier : aménagement, construction locative neuve, acquisition amélioration, renouvellement urbain, réhabilitation, Vente en l'État Futur d'Achèvement – VEFA, Prêt Social à la Location Accession – PSLA, usufruit social ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : politique et financement du logement social</li> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les champs d'intervention de la MO d'un organisme sont cités.
	C05. identifier les produits adaptés aux besoins sociologiques du territoire : établissements spécifiques, habitat d'urgence, foyers, résidences étudiantes, Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les dispositifs de financement des programmes spécifiques sont identifiés.
	C06. participer à l'arbitrage des choix de montage opérationnels en fonction des contraintes du site et des enjeux pour l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les propositions de montage tiennent compte des contraintes géographiques, réglementaires et environnementales.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 1 : PILOTAGE GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS</b>			
1.2 pilote la mise en œuvre des opérations : planification, tableaux de bord, évaluation, reporting	C07. bâtir le calendrier prévisionnel des opérations en tenant compte des spécificités de chaque projet afin de repérer les échéances du montage et de la livraison	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Le calendrier prévisionnel proposé tient compte des durées de chaque étape et les contraintes en présence.
	C08. organiser son activité et ses disponibilités afin de mener conjointement plusieurs projets dont les degrés et les rythmes d'avancement sont différents	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C09. construire des tableaux de bord pertinents en s'appuyant une méthodologie analytique pour en faciliter l'utilisation, la lecture et le suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Missions de la maîtrise d'ouvrage et déroulement des opérations</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les données issues d'un tableau de bord sont expliquées et replacées dans le projet. Les critiques et propositions d'amélioration des tableaux de bord sont argumentées.
	C10. développer une lecture critique des indicateurs et de leur présentation pour ajuster les objectifs de développement ou d'entretien du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les termes techniques sont expliqués Les résultats obtenus sont argumentés et accessibles aux interlocuteurs Le feedback est recherché
	C11. rendre compte de son activité auprès de la hiérarchie et/ou des partenaires institutionnels en argumentant les résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les ressources internes mobilisées sont adaptées au projet. Le rôle attendu de chacun est expliqué. Les arguments utilisés sont cohérents et expliqués.
1.3 constitue des équipes projets avec les ressources internes	C12. se positionner dans les processus et dans l'organigramme fonctionnel de son entreprise pour mobiliser les ressources nécessaires à chaque projet : directions financière, juridique, gestion locative ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les ressources internes mobilisées sont adaptées au projet. Le rôle attendu de chacun est expliqué. Les arguments utilisés sont cohérents et expliqués.
	C13. constituer et animer des groupes de travail, rendre compte des travaux et veiller à la mise en œuvre des décisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les ressources internes mobilisées sont adaptées au projet. Le rôle attendu de chacun est expliqué. Les arguments utilisés sont cohérents et expliqués.
	C14. piloter le travail de l'assistant(e) technique dédié(e) à un projet en fonction de ses attributions et de l'organisation des services	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C15. participer à l'évolution des procédures internes en mobilisant des méthodes et des outils d'organisation et de planification du travail	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 1 : PILOTAGE GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS</b>			
1.4 anime des partenariats institutionnels	C16. identifier les partenaires susceptibles d'intervenir sur un projet donné : collectivités, institutions, associations ... afin de les impliquer dans la mise en œuvre de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des partenaires pour intervenir dans le montage d'une opération est adaptée au projet donné et suffisamment exhaustive
	C17. mobiliser les acteurs financiers au regard de la nature du projet et en fonction de leurs compétences : les Collectivités locales et territoriales, Action Logement, Fonds Européen de Développement Régional – FEDER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des partenaires financiers mobilisables sur un projet donné est exacte et fait appel à une recherche de financements spécifiques
	C18. organiser et mettre en place un dispositif de coopération, de coordination entre les différents partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Le choix des modalités retenues et des indicateurs de suivi pour un travail en partenariat est en accord avec le projet
1.5 représente le bailleur auprès des interlocuteurs locaux en restant dans le cadre de sa délégation	C19. prendre la parole en public en développant une argumentation visant à expliquer la position de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les termes techniques sont expliqués. Les explications sont argumentées et accessibles aux interlocuteurs. Le feedback est recherché.
	C20. rédiger des écrits professionnels (synthèse, rapport, compte-rendu, note...) en utilisant les arguments adaptés à une communication institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les règles de rédaction sont respectées. Les termes utilisés sont adaptés aux interlocuteurs. La posture du maître d'ouvrage est clairement identifiable.
	C21. définir et respecter un cadre d'intervention conforme aux engagements et à la stratégie de l'organisme	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 1 : PILOTAGE GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS</b>			
1.6 manage les prestataires	C22. planifier et coordonner les interventions des prestataires intellectuels et techniques pour maîtriser les délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de cas complexe</li> <li>Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	L'organisation proposée permet de respecter les délais. Les indicateurs de suivi sont cohérents
	C23. contrôler l'avancement et la conformité des prestations et recadrer si besoin en s'appuyant sur les clauses du contrat	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
1.7 conduit des réunions techniques et participe aux comités d'engagement	C24. planifier les réunions interservices, en définir l'ordre du jour en prenant en compte le champ d'intervention de chacun	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C25. animer la réunion en sollicitant les interventions, recentrer les débats et en contrôler l'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La soutenance du TRP est dynamique. Les participants sont sollicités.
	C26. rédiger un compte rendu opérationnel en précisant les attendus individuels et veiller à sa diffusion	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C27. préparer les synthèses des dossiers en fonction de l'avancement pour permettre la validation des engagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de cas complexe</li> <li>Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les éléments présentés permettent au comité d'engagement de se positionner.
<i>Activités Complémentaires - Options</i>			
1.8 manage et collabore avec l'assistant(e) de programme immobilier dédié(e) à l'opération	C28. organiser le travail collaboratif avec l'assistant(e) de programme pour le suivi administratif et financier des projets et le maintien optimal du calendrier de l'opération	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C29. définir des objectifs individuels pour l'assistant(e) et des critères d'évaluation pour apporter les ajustements nécessaires		
	C30. faciliter et favoriser la communication dans l'équipe en proposant des outils et procédures spécifiques		
	C31. conduire des entretiens professionnels avec ses collaborateurs (consignes, régulation...)		

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 1 : PILOTAGE GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS</b>			
1.9 intervient en prestataire de service pour un partenaire institutionnel ou associatif	C32. <i>piloter une opération pour un tiers en prenant en compte les enjeux et les obligations réglementaires des partenaires institutionnels ou associatifs</i>	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C33. <i>organiser un dialogue permanent avec le futur usager ou le gestionnaire pour prévoir des étapes de validation spécifiques</i>		
1.10 mobilise un réseau de partenaires sur un projet complexe multi-opérateurs	C34. <i>construire et faire vivre un réseau de professionnels pour l'activer dans les meilleures conditions</i>	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C35. <i>élaborer et faire évoluer des plans de financement en prenant compte les spécificités de chaque partenaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les adaptations du plan de financement sont argumentées et tiennent compte des remarques.
	C36. <i>percevoir et fédérer les intérêts de chacun des partenaires autour du projet pour faciliter les négociations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	L'écoute est active. Les réponses intègrent les nouvelles demandes des partenaires.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 2 : CONDUITE DES ÉTUDES PRÉALABLES</b>			
2.1 réalise les études d'opportunités foncières en lien avec le marché local	C37. vérifier la cohérence des propositions foncières ou immobilières avec les orientations stratégiques et patrimoniales ainsi qu'avec les champs de compétences techniques et financières de son entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La charge foncière est respectée. Les arguments pour choisir la proposition foncière respectent le contexte du projet
	C38. collecter et contrôler les exigences initiales relatives au projet d'achat d'un terrain : les attentes et demandes des propriétaires ou apporteurs d'affaires, obligations réglementaires et législatives, conditions financières et environnement socio-économique spécifique...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les critères entrant en jeu dans une acquisition foncière et les indicateurs sont identifiés
	C39. valider avec la hiérarchie et les interlocuteurs externes le degré de risques, à moyen et long termes, des projets envisageables au regard des clientèles cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les facteurs de risques d'une acquisition foncière sont identifiés et expliqués
	C40. définir les moyens humains et les compétences à mettre en œuvre pour la réalisation des études de faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les moyens humains et les compétences à mettre en œuvre pour la réalisation des études de faisabilité sont identifiés et argumentés

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 2 : CONDUITE DES ÉTUDES PRÉALABLES</b>			
2.2 réalise les études de faisabilité des projets	C41. relever les potentialités du site au regard de son environnement, des services et dessertes dont il bénéficie et des évolutions pressenties sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les caractéristiques du site permettant de définir et de limiter le projet sont exactes et argumentées.
	C42. analyser les contraintes du terrain pour une urbanisation nouvelle ou la réhabilitation d'un site, sous tous ses aspects : administratifs et juridiques (règles d'urbanisme et environnementales, statut du terrain), techniques (topographie, dessertes, structure du sous-sol, existants et mitoyennetés, réseaux...), financiers (surcoût d'une réalisation, fiscalité...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Mini étude de cas : Développement durable</li> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les contraintes liées au terrain sont identifiées et suffisamment exhaustives, elles sont nommées : les normes du PLU intercommunal, la Prévention des risques naturels ou technologiques - PPRNT, repérage de pollution ...
	C43. réaliser ou faire réaliser une étude de capacité pour déterminer la constructibilité du terrain, définir la morphologie du futur programme et évaluer la valeur foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications sur le contenu et les enjeux d'une étude de capacité sont corrects et les impacts sur le projet sont identifiés.
	C44. quantifier et spécifier la typologie de l'opération au regard de l'étude de capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La typologie de l'opération proposée, au regard de l'étude de capacité, est en accord avec l'étude préalable.
	C45. réaliser ou faire réaliser les études de diagnostic d'ensembles immobiliers existants (réhabilitation, acquisition/amélioration) pour l'élaboration des états des lieux et de l'analyse fonctionnelle, urbanistique, architecturale et technique du cadre bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des diagnostics nécessaires sur de l'existant, avant tout projet de réhabilitation ou d'acquisition/amélioration, est complète.
	C46. établir le préprogramme d'amélioration du bâti existant dans le respect des objectifs du Plan Stratégique du Patrimoine – PSP et/ou des collectivités	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C47. mener une simulation financière en fonction d'un préprogramme envisageable	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C48. préparer le dossier de synthèse de l'étude de faisabilité pour le présenter en comité d'engagement et le soumettre au Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les données de la fiche synthèse de l'étude de faisabilité permettent au comité d'engagement de se positionner.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 2 : CONDUITE DES ÉTUDES PRÉALABLES</b>			
2.3 finalise les études pré-opérationnelles et élabore le programme	C49. définir la nature des investigations et diagnostics à mener en fonction du projet pour constituer le dossier technique du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des investigations et diagnostics à mener, est exacte et argumentée.
	C50. rédiger le programme de la Maîtrise d'œuvre à partir des données de faisabilité et du cahier des charges de l'organisme : définir les priorités en terme de clientèles et de produits, préciser les prescriptions architecturales et urbanistiques, fixer les délais et les coûts de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Études préalables</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	L'analyse du programme MOE est précise et les éléments issus des études de faisabilité sont identifiés.
	C51. planifier les grandes étapes de la mise en œuvre du montage du projet, de la réalisation des travaux et de la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les étapes du projet (montage, réalisation et livraison) sont identifiées. L'organisation et les indicateurs de suivi proposés sont adaptés au projet.
2.4 prépare le montage financier initial et identifie les budgets correspondants	C52. finaliser la simulation financière en intégrant les résultats des études de faisabilité pour solliciter la mise en place des budgets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les financements identifiés sont exacts et le montage financier est cohérent
	C53. informer les financeurs de la pré-programmation d'une opération en vue de bloquer les fonds qui seront sollicités	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
<i>Activités Complémentaires - options</i>			
2.5 assure la prospection foncière	C54. mettre en place une méthodologie de prospection foncière ciblée autour des objectifs stratégiques de l'organisme en s'appuyant sur son réseau de partenaires (Établissement Public Foncier - EPF, agences immobilières, acteurs de l'aménagement ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les dispositifs de prospection foncière sont identifiés. Les partenaires principaux sont identifiés.
	C55. mener une analyse de marché foncier et immobilier local pour identifier les gisements en adéquation avec les objectifs patrimoniaux	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C56. analyser les déclarations d'intention d'aliéner – DIA transmises par les collectivités dans le cadre de la délégation du droit de préemption pour argumenter les suites à donner	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les moyens et contraintes essentiels issus du DIA sont identifiés.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 2 : CONDUITE DES ÉTUDES PRÉALABLES</b>			
2.6 mène les négociations foncières	C57. <i> négocier avec le(s) propriétaire(s) les acquisitions foncières en matière de prix ou toute autre forme d'achat (dation, bail emphytéotique...), engager l'organisme sur un délai et les conditions de réalisation et demander l'évaluation de France Domaine si nécessaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i> Mini étude de cas : politique et financement du logement social</i></li> <li>• <i> Grand oral</i></li> <li>• <i> Entretien professionnel final éventuel</i></li> </ul>	<i> Les avantages et inconvénients des différents dispositifs d'acquisition foncière sont identifiés et argumentés.</i>
	C58. <i> négocier avec les riverains : bornage contradictoire, échange ou cessions foncières périphériques au projet afin de limiter les litiges</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i> Mini étude de cas : politique et financement du logement social</i></li> <li>• <i> Grand oral</i></li> <li>• <i> Entretien professionnel final éventuel</i></li> </ul>	<i> La liste des éléments entrant en jeu dans les négociations avec les riverains est exhaustive. Les points de vigilance sont identifiés et argumentés.</i>
	C59. <i> négocier avec la collectivité sur les éventuelles rétrocessions foncières vers le domaine public ou du domaine public vers le privé</i>	<i> Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation</i>	
2.7 négocie les achats de patrimoine en bloc ou de terrains aménagés	C60. <i> identifier le contexte et les caractéristiques d'une VEFA ou d'un terrain réservé pour le logement social afin de déterminer ses marges de manœuvre dans la négociation avec le promoteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i> Grand oral</i></li> <li>• <i> Travail de recherche personnel (conduite de projet)</i></li> <li>• <i> Entretien professionnel final éventuel</i></li> </ul>	<i> Les caractéristiques d'un achat en VEFA sont identifiées. Les arguments de négociation sont adaptés au projet.</i>
	C61. <i> analyser les propositions d'un promoteur immobilier ou d'un aménageur foncier en les confrontant aux exigences patrimoniales, sociales et financières de l'organisme</i>	<i> Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation</i>	
	C62. <i> négocier des adaptations du projet en fonction des contraintes internes et des impératifs de la collectivité</i>	<i> Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation</i>	
2.8 participe à la vente de logements ou de locaux commerciaux	C63. <i> définir les modalités de la vente en fonction des caractéristiques de l'opération, de la connaissance du marché et de la clientèle cible</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i> Mini étude de cas : Maîtrise d'ouvrage de l'accession à la propriété</i></li> <li>• <i> Grand oral</i></li> <li>• <i> Entretien professionnel final éventuel</i></li> </ul>	<i> Les grands principes de vente et leur fonctionnement sont identifiés. Les arguments de vente sont adaptés au projet.</i>
	C64. <i> fixer un prix de vente et définir un plan de commercialisation visant à équilibrer l'opération</i>	<i> Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation</i>	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 2 : CONDUITE DES ÉTUDES PRÉALABLES</b>			
2.9 réalise les études de faisabilité d'un projet d'aménagement et/ou de renouvellement urbain	C65. définir les objectifs généraux d'un projet d'aménagement ou de renouvellement urbain en identifiant les outils et les processus adaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Mini étude de cas : Rénovation urbaine</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	<p>Les principes d'un projet d'aménagement ou de renouvellement urbain sont identifiés.</p> <p>Les outils et processus sont adaptés aux objectifs.</p>
	C66. définir les étapes d'élaboration et de réalisation d'une opération d'aménagement ou de renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Politiques foncières – Aménagement</li> <li>• Mini étude de cas : Rénovation urbaine</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	<p>Les étapes d'une opération d'aménagement ou de rénovation urbaine sont correctement identifiées.</p>
	C67. élaborer le bilan financier d'une opération d'aménagement en intégrant les éléments de commercialisation	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
3.1 consulte et sélectionne les intervenants pour la conception et la réalisation du projet	C68. choisir la procédure de consultation de Maîtrise d'œuvre dans le respect de la règle des marchés (concours ou marché à procédure adaptée) et de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique – MOP et définir les compétences indispensables qui constitueront l'équipe de maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Consultations, marchés</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les procédures de consultation sont identifiées. Les compétences et dispositifs associés sont corrects.
	C69. finaliser le dossier de consultation de concepteurs en précisant le cadre spécifique du projet et les formalités de réponse, lancer la procédure de désignation ou la suivre en appui du service marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Consultations, marchés</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des pièces nécessaires à une consultation est correcte.
	C70. participer au choix des candidats et des offres de la maîtrise d'œuvre, mener la négociation et finaliser les termes du marché	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C71. organiser les consultations et définir les missions des autres prestataires externes nécessaires aux études : géomètres, géotechniciens, bureau de contrôle, contrôleur SPS et les compétences complémentaires suivant les spécificités de l'opération : certificateurs pour labellisations, bureau d'études démolition, dépollution, qualité environnementale, accompagnement social...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Consultations, marchés</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des prestataires externes est suffisamment exhaustive. Leurs missions et les modalités de consultation sont définies clairement.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
3.2 pilote les 4 phases de la mise au point du projet	C72. définir les modalités d'échange entre l'équipe de maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les autres prestataires pour planifier les bilans d'étapes de la conception	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les étapes clés et leur contenu nécessitant la rencontre des différents acteurs d'une opération sont identifiées et argumentées. Les points à traiter sont cohérents.
	C73. faire une lecture concertée du programme de la maîtrise d'œuvre et organiser la première visite du site et de ses mitoyennetés	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C74. analyser au crible des objectifs du programme, les propositions des concepteurs suivant le niveau de précisions de chaque phase de la conception - Esquisse (ou diagnostic pour la réhabilitation), Avant Projet Sommaire - APS et Avant Projet Définitif - APD, Projet - et faire procéder aux mises au point nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mini étude de cas : Missions de la maîtrise d'ouvrage et déroulement des opérations</li> <li>Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	L'analyse de la proposition du concepteur est en accord avec le programme. Les objectifs initiaux sont pris en compte. Les modifications ou adaptations proposées sont cohérentes.
	C75. identifier les écarts entre les propositions de la maîtrise d'œuvre et le cahier des charges et valider ou faire valider les éventuelles modifications par les décideurs		
	C76. organiser les revues de projet en rassemblant tous les acteurs internes concernés, aux différentes étapes de la conception ; consigner, diffuser les décisions et préciser les actions à mener		
	C77. transmettre au Maître d'œuvre l'accord sur les études à chaque phase et signifier les éventuelles modifications ou adaptations du programme ; mettre au point l'avenant à son contrat sur la base du programme définitif		
	C78. contrôler et valider l'avancement des missions des prestataires au fil des phases, en assurer les éventuelles modifications, en suivre les paiements	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
3.3 dépose les dossiers d'autorisation d'urbanisme et en assure le suivi	C79. définir avec la maîtrise d'œuvre le contenu du dossier de permis de construire et/ou toute autre forme d'autorisation d'urbanisme – permis de démolir, déclaration préalable, dossier « loi sur l'eau », autorisation de défrichement... afin d'assurer sa complétude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Autorisations d'urbanisme</li> <li>• Étude de cas complexe</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les éléments constitutifs d'un PC sont corrects. La validité du PC est juste.
	C80. programmer les réunions de pré-instruction des demandes d'autorisations avec les services de la collectivité – service instructeur, service voirie, architecte des bâtiments de France...	Non évaluées. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C81. vérifier les états de propriétés foncières et rassembler les pièces techniques, juridiques ou fiscales devant être jointes au dossier d'autorisation : plans et notices du maître d'œuvre, étude thermique, sismique, constitution d'association syndicale pour un PC valant division		
	C82. vérifier la complétude du (des) dossier(s) pour garantir une instruction fluide et déposer le(s) dossier(s) après signature par le Maître d'Ouvrage		
	C83. suivre l'instruction et compléter le(s) dossier(s) si nécessaire		
	C84. diffuser à l'ensemble des intervenants, internes et externes les décisions d'autorisation, faire afficher sur le terrain et prendre en compte les incidences des éventuelles prescriptions		

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
3.4 assure la passation des marchés de travaux	C85. définir les procédures de consultation appropriées aux spécificités de l'opération dans le respect des règles des marchés applicables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Consultations, marchés</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Le choix des procédures de consultation est correct.
	C86. définir avec la maîtrise d'œuvre et les autres intervenants le contenu du Dossier de Consultation des Entreprises – DCE / partie technique et en rassembler les pièces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Consultations, marchés</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications sur le contenu d'un DCE sont exactes.
	C87. rédiger les pièces administratives du DCE des marchés de prestataires ou communiquer au service des marchés les spécificités de l'opération à intégrer dans ces pièces administratives : délais, visite de site, critères d'analyse...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Consultations, marchés</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des pièces administratives à joindre à un DCE est complète.
	C88. vérifier la cohérence de l'ensemble des pièces techniques et administratives avant diffusion ou transmission au service des marchés	Non évaluées. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C89. organiser ou valider avec le service des marchés la publicité et les modalités de la diffusion des dossiers de consultations et de la réception des offres		
	C90. planifier le cas échéant la commission d'ouverture des plis, organiser la vérification de la conformité des offres, des prix et des prestations		
	C91. mener les négociations éventuellement décidées et poursuivre suivant les procédures internes jusqu'à la notification d'attribution des marchés		

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
3.5 élabore le montage financier de l'opération et dépose les dossiers auprès des financeurs	C92. parachever le montage financier au regard des derniers calages de programme et d'estimations prévisionnelles ou des offres des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les impacts du calage financier (organisme, locataires ...) sont analysés et argumentés
	C93. formaliser la convention locative, conventionnement APL – Aide Personnalisée au Logement, en concertation avec la gestion locative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : politique et financement du logement social</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les principales conséquences liées au conventionnement APL sont citées (droit APL, loyer plafond, dispositions locatives ...).
	C94. élaborer le(s) dossier(s) de demande d'agrément et/ou de financement en fonction des critères des différents financeurs et le(s) déposer	Non évaluées. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C95. suivre les instructions des différents dossiers de financement et diffuser à tous les intervenants internes les agréments et accords dès leur obtention		
3.6 prépare la mise en place de copropriété	C96. définir en concertation avec le futur exploitant l'organisation de la copropriété et/ou de la division en volume	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les principes d'une copropriété et son fonctionnement sont corrects et citent à minima : division des volumes, règlement, AG, syndic
	C97. missionner le géomètre et/ou le prestataire compétent pour l'élaboration du règlement de la copropriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les éléments du règlement de copropriété expliqués sont exacts.
	C98. valider les éléments techniques du futur règlement de copropriété et transmettre au service juridique ou au notaire	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
<i>Activités Complémentaires - options</i>			
3.7 gère la relation avec les locataires dans les programmes de réhabilitation	C99. planifier les étapes de la concertation locative en relation avec la gestion locative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Acquisition/ amélioration - Réhabilitation</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications du principe et des modalités d'une concertation locative sont claires, argumentées et adaptées au projet
	C100. mettre en œuvre des techniques et des outils de communication adaptés aux destinataires pour piloter l'information aux habitants sur les différents projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La nature et les conditions du déroulement des travaux sont claires. Les termes techniques sont expliqués
	C101. animer des séances collectives de concertation et/ou d'informations en s'appuyant sur une démarche pédagogique participative	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
3.8 monte les dossiers d'accession	C102. finaliser le montage financier en prenant en compte les spécificités des opérations d'accession VEFA ou Prêt Social en Location-Accession-PSLA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Maîtrise d'ouvrage de l'accession à la propriété</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications de la VEFA et du PSLA sont correctes. Les points spécifiques sont identifiés.
	C103. établir le plan de trésorerie au regard du calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Maîtrise d'ouvrage de l'accession à la propriété</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Le contenu du plan de trésorerie est expliqué et respecte le calendrier
	C104. commander et valider auprès de la maîtrise d'œuvre les dossiers de vente de logements, de commerces et autres locaux : plan de vente et notice descriptive réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Maîtrise d'ouvrage de l'accession à la propriété</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les éléments cités d'un dossier de vente et les explications sont corrects.
	C105. établir en concertation avec le service commercial ou la Direction Générale la grille de prix de vente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Maîtrise d'ouvrage de l'accession à la propriété</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les éléments de calcul du prix de vente et les arguments sont corrects.
	C106. rassembler et transmettre les éléments nécessaires pour la rédaction d'une promesse ou d'un acte de vente	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
3.9 conduit des opérations spécifiques ou en partenariat	C107. réaliser, dans le cadre d'une délégation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO ou de conduite d'opération, le montage de programmes spécifiques (foyer, EHPAD, pension de familles, bâtiments administratifs ...) pour le compte d'une Collectivité ou d'une association	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Missions de la maîtrise d'ouvrage et déroulement des opérations</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications de la délégation AMO, ses spécificités et les points de vigilance sont claires, argumentées et exactes.
	C108. appliquer les procédures spécifiques à la délégation en intégrant les enjeux et les modalités de fonctionnement des gestionnaires	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C109. accompagner les opérations d'habitat participatif en animant le processus spécifique regroupant des particuliers dans un projet collaboratif de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La description des modalités d'intervention liées à l'habitat participatif est argumentée. Les spécificités sont identifiées.
3.10 parachève le montage financier	C110. négocier et constituer les dossiers d'emprunts auprès des organismes de prêts (Caisse des Dépôts, banques, Action Logement ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les organismes de prêts sont identifiés. Les spécificités sont présentées et argumentées.
	C111. négocier et obtenir les garanties d'emprunt auprès des collectivités et/ou de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social – CGLLS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications sur l'étendue et les spécificités des garanties d'emprunts sont correctes et les conséquences sont identifiées.
	C112. rechercher et développer des partenariats et financements spécifiques sous forme de subventions ou d'aides à la réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Financement des investissements et ingénierie financière</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des financements spécifiques complémentaires proposée est correcte.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 3 : MANAGEMENT DE LA PHASE DE CONCEPTION DES PROJETS</b>			
3.11 propose et conduit des démarches expérimentales	C113. identifier et argumenter les enjeux de la technologie numérique adaptée notamment la maquette 3D numérique BIM - Building Information Modelling, outil de saisie des informations sur l'ensemble immobilier de la conception à l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les modalités et les enjeux du BIM sont clairement expliqués.
	C114. manager les interlocuteurs internes et externes pour la mise en œuvre optimale du BIM	Non évaluées. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C115. chiffrer ou faire chiffrer le coût global de la construction en définissant les contraintes de fonctionnement, d'exploitation, de maintenance et de déconstruction		
C116. définir les modalités de conception et de réalisation d'opérations expérimentales en lien avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise – RSE et visant la performance énergétique (bâtiment à énergie positive – BEPOS ...), l'utilisation de matériaux éco-renouvelables (label Bio-Sourcé ...), la conception d'habitat évolutif ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Développement durable</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications sur les enjeux environnementaux issus de la CUS et du projet RSE et ses impacts sur les opérations sont argumentées. La performance énergétique, les labels sont cités.	
3.12 conduit des projets dans le cadre de procédures conception-réalisation	C117. définir les objectifs et les critères d'évaluation du programme d'une opération montée dans le cadre de la procédure conception-réalisation ou conception-réalisation-exploitation/maintenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand oral</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Le principe de la conception-réalisation est expliqué et argumenté.
	C118. représenter et défendre la position du maître d'ouvrage tout au long du processus	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 4 : SUIVI DE LA RÉALISATION DES PROJETS</b>			
4.1 organise la préparation du chantier	C119. rassembler tous les éléments constituant le dossier du chantier, point foncier, accès, financement... pour mettre en œuvre les dispositifs réglementaires et contractuels engageant la responsabilité du Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les éléments constitutifs du dossier chantier identifiés sont corrects. La définition de la responsabilité du MO est exacte.
	C120. établir et émettre les ordres de service déclenchant les délais contractuels en lien avec l'élaboration du planning général	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C121. organiser la réunion de tous les intervenants, sur site si possible, pour rappeler les objectifs du projet, préciser le rôle de chacun et examiner les besoins et les interfaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les membres d'une réunion de préparation du chantier et leur rôle sont identifiés.
	C122. définir le circuit des documents pendant la durée du chantier, compte-rendu, paiements, pièces administratives et techniques...et les validations	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C123. veiller à l'affichage du panneau de chantier et des données financeurs si nécessaire	Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier Entretien professionnel final éventuel	Les informations du panneau de chantier sont correctement identifiées et expliquées
	C124. monter le dossier de demande de l'assurance dommage ouvrage et le cas échéant l'assurance tous risques chantier	Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier Entretien professionnel final éventuel	La définition et les impacts de la DO sont correctement décrits.

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 4 : SUIVI DE LA RÉALISATION DES PROJETS</b>			
4.2 assure le suivi et le contrôle technique, administratif et financier des travaux	C125. lancer les ordres de service travaux après constat de la fin de préparation et notification du planning définitif	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C126. instituer un mode de communication spécifique avec la maîtrise d'œuvre de chantier, et le cas échéant le futur gestionnaire, pour les validations d'échantillons, de prototypes...et des adaptations ou modifications éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les arguments et les explications du choix des échantillons et prototypes sont pertinents et font référence à l'utilisation et l'entretien du patrimoine
	C127. vérifier les conditions d'intervention des sous-traitants et les agréer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les conditions d'installation et de déroulement des chantiers sont identifiées.
	C128. mesurer les enjeux de l'avancement du chantier pour calibrer la présence du maître d'ouvrage aux étapes clefs et rappeler les objectifs qualitatifs		Les principaux aspects (organisation, sécurité ...) sont identifiés. Les impacts de l'organisation sont argumentés.
	C129. veiller à la bonne exécution des obligations contractuelles des prestataires, visas de la maîtrise d'œuvre, validation du bureau de contrôle, intervention du CSPS, suivi chantier propre, clause insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La mission des prestataires est expliquée. Les modalités d'intervention sont argumentées.
	C130. prendre les dispositions nécessaires, en concertation avec les intervenants, en cas de non-conformité des ouvrages ou de dérapage de délais	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C131. mettre en place les modalités de contrôle par la maîtrise d'œuvre de chantier des demandes de paiement des entreprises – situations mensuelles, certificat de paiement standard, suivi informatique...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Le lien entre le contrôle et la validation des paiements est précisée. Les modalités de validation sont identifiées.
	C132. vérifier les demandes d'acomptes, l'application des pénalités, le règlement des sous-traitants, la mise en place des garanties financières	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C133. transmettre les mises en paiement des prestataires et vérifier le règlement dans les délais contractuels	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C134. analyser les demandes de modifications de prestations, en mesurer les incidences et formaliser les avenants si nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les modalités et les conditions de modifications des prestations sont expliquées.
C135. assurer le suivi budgétaire et financier (marchés, avenants, réclamations, les frais et taxes divers ...) et engager les mesures nécessaires en fonction des évolutions des tableaux de bord	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation		

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 4 : SUIVI DE LA RÉALISATION DES PROJETS</b>			
4.3 gère les interfaces avec les tiers	C136. assurer le contact avec les tiers, les administrations, les riverains, les associations de quartier et gérer les interfaces en cas de négociations spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	L'explication des interfaces avec les tiers est précise. Des exemples sont donnés.
	C137. assurer la mise en place des contrats concessionnaires (branchements provisoires et/ou définitifs) et faire valider l'exécution conforme des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	L'explication des procédures des contrats concessionnaires est précise. Des exemples sont donnés
	C138. suivre les éventuels travaux modificatifs acquéreurs - TMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La définition de la TMA est correcte. Des exemples sont donnés.
4.4 contrôle les opérations préalables à la réception	C139. planifier en concertation avec les intervenants les épreuves prévues	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C140. rassembler et examiner les procès-verbaux et rapports de vérification des différents contrôleurs et conseils pour préparer la réception	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste proposée des procès-verbaux et rapports nécessaires à la réception des travaux est exacte et suffisamment exhaustive.
	C141. définir en urgence les procédures en cas de non-conformité des résultats des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications sur les recours possibles en cas de non-conformité sont précises. Des exemples sont donnés
	C142. contrôler la composition des Dossiers des Ouvrages Exécutés - DOE, des Dossiers d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage - DIUO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les définitions de la nature et du contenu des DOE et DIUO sont exactes.
	C143. valider la proposition de réception par la maîtrise d'œuvre après réception de tous les éléments de contrôle	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
4.5 organise la réception des travaux	C144. définir les modalités de la réception et la planifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les étapes et les modalités d'une réception de travaux sont identifiées.
	C145. préciser le circuit des signatures et vérifier les pouvoirs	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C146. établir le procès-verbal de réception et la liste des réserves éventuelles planifiées	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 4 : SUIVI DE LA RÉALISATION DES PROJETS</b>			
4.6 effectue la clôture financière et administrative des opérations	C147. obtenir de chaque prestataire et entreprise le Décompte Général Définitif - DGD, procéder et faire valider la clôture financière de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les étapes de la clôture financière d'une opération et les modalités sont clairement identifiées.
	C148. procéder aux soldes des paiements et lever les sûretés financières	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C149. procéder à la clôture administrative : déclaration d'achèvement et de conformité liée à l'autorisation d'urbanisme, mise en jeu de l'assurance dommage ouvrage ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les conditions et les conséquences de la clôture administrative sont précises et argumentées.
4.7 organise la livraison au gestionnaire ou au client	C150. communiquer aux services concernés les échéances de livraison pour organiser la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail de recherche personnel (conduite de projet)</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Le rétro-planning avant l'entrée des locataires est réaliste. Les aspects préparation et mise en location sont cohérentes avec les actes de commercialisation locative.
	C151. mettre en service les fluides et prévoir les équipements spécifiques (containers ordures ménagères, signalétique ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Livraison de l'opération</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les opérations de mise en service des fluides et des équipements spécifiques sont définies. Les modalités sont précisées.
	C152. vérifier la mise en place des contrats d'entretien, des assurances...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Livraison de l'opération</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La procédure de mise en place des contrats d'entretien et des assurances est expliquée.
	C153. organiser la remise des clefs au gestionnaire ou au client	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C154. informer des planifications de levée de réserves et lister les travaux complémentaires éventuels	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	
	C155. préparer les livrets locataires / les documents accédants et les documents de gestion technique, DOE et DIUO pour une transmission opérante des informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Livraison de l'opération</li> <li>• Grand oral</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La liste des documents nécessaires à une livraison efficace au gestionnaire est suffisamment exhaustive. Les explications sont exactes.
	C156. classer et archiver le dossier de l'opération pour faciliter la recherche de documents si besoin	Non évaluée. Les conditions réelles ne sont pas reproductibles en situation d'évaluation	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>DOMAINE D'ACTIVITÉ 4 : SUIVI DE LA RÉALISATION DES PROJETS</b>			
4.8 suit les levées de réserves et l'application des garanties	C157. définir les modalités de passage et planifier les interventions des entreprises pour la levée des réserves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Livraison de l'opération</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La définition des levées de réserves est juste.
	C158. contrôler la bonne exécution des levées de réserves		Les modalités d'organisation et de contrôle sont précisées.
	C159. veiller à l'exécution des interventions dans le cadre de la garantie de parfait achèvement voire garantie biennale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Livraison de l'opération</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La définition de la GPA et de la GB est juste.
	C160. programmer une visite de parfait achèvement dans les 3 mois avant la fin de l'année qui suit la réception		Les conditions de mise en place sont identifiées.
<i>Activités Complémentaires</i>			
4.9 gère les réclamations techniques sous garantie et les sinistres en Dommage Ouvrage	C161. valider les réclamations techniques dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement – GPA et organiser les interventions des prestataires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Livraison de l'opération</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	La procédure des interventions dans le cadre de la GPA est clairement expliquée.
	C162. distinguer les sinistres qui relèvent de l'assurance Dommage Ouvrage et organiser les démarches de résolution (assurance, expert, prestataire, entreprise)		Les modalités sont précisées.
4.10 suit le dossier de rétrocession des voiries	C163. veiller pendant la phase de réalisation des opérations au respect des exigences du gestionnaire de voiries et organiser les contrôles idoines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Livraison de l'opération</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	L'imputation des sinistres relevant de la DO est juste.
	C164. mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'aboutissement des rétrocessions de voiries et espaces publics		Les modalités de prise en charge et de traitement (expertise, assurance, travaux) est argumentée.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mini étude de cas : Préparation et suivi de chantier</li> <li>• Entretien professionnel final éventuel</li> </ul>	Les explications et les conditions de mise en œuvre de la rétrocession de voiries sont exactes.